



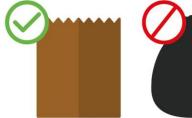
GESTION GLOBALE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Automne 2021

Modification à la collecte des surplus de feuilles dans la MRC d'Arthabaska

Victoriaville, le 10 mai 2021 – C'est à partir de l'automne 2021 (22 septembre) que les sacs de plastique ne seront plus acceptés lors des collectes de feuilles mortes dans les 22 municipalités de la MRC d'Arthabaska. Cette décision vise à augmenter la valorisation des feuilles mortes, à réduire les coûts de traitement et à conserver le leadership en développement durable de la région. Les feuilles pourront être recueillies seulement dans des sacs de papier et dans les bacs bruns. Les sacs de plastique ne seront plus ramassés.





Francis Gauthier, directeur de projets chez Gesterra, est enthousiaste devant cette décision, car en gestion des matières résiduelles, tout est une question de cohérence. « Mettre dans un sac de plastique dégradable en plusieurs centaines d'années des feuilles mortes qui peuvent se décomposer en quelques jours seulement devenait de moins en moins justifiable. D'ailleurs, plusieurs citoyens nous l'ont fait remarquer », précise-t-il. De son côté, le directeur général de la MRC d'Arthabaska, Frédérick Michaud appuie pleinement cette initiative « le comité de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Arthabaska a proposé que le Conseil des Maires ait de l'avant avec cette idée. Qui plus est, la règlementation régionale sera modifiée en conséquence ». Monsieur Michaud est aussi d'avis que la population est prête à s'engager dans cette initiative puisque le développement durable est au cœur des priorités pour les citoyens de la MRC d'Arthabaska.

La décision d'interdire les sacs de plastique fait suite à l'accumulation grandissante des sacs sur la plateforme de compostage à Saint-Rosaire. Chaque année, c'est plus de 600 tonnes de feuilles qui sont recueillies grâce aux collectes qui sont exclusivement réservées au ramassage de feuilles, mais selon le certificat d'exploitation émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), les sacs reçus sur les plateformes de compostage doivent être désensachés dans un délai de 18 heures sans quoi les sacs doivent prendre le chemin de l'enfouissement.









GESTION GLOBALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Monsieur Gauthier explique que la décision conjointe de la MRC d'Arthabaska et de Gesterra va permettre à la région de conserver le leadership en développement durable. La décision de bannir l'utilisation des sacs de plastique pour la collecte des surplus de feuilles était tout indiquée pour poursuivre la collecte exclusivement réservée au ramassage de feuilles.

Pour continuer la valorisation de cette matière organique, il sera possible d'opter pour des stratégies plus écologiques telles que l'utilisation du bac brun à son plein potentiel, l'utilisation de sacs de papier ou l'utilisation de sa tondeuse pour déchiqueter les feuilles et faire du feuillicyclage. En cas de surplus important, il est toujours possible d'aller porter ses feuilles au point de dépôt gratuit à l'écocentre de Victoriaville. Les sacs de plastique vides peuvent être recyclés ou servir pour déposer les déchets dans le bac noir. À noter que les commerces seront contactés pour qu'ils ajustent leurs inventaires et que des sacs de papier gratuits seront mis à la disponibilité des citoyens cet automne.

Pour des informations supplémentaires et pour connaître en détail les bonnes stratégies à adopter, visitez le site https://www.gesterra.ca/citoyens/collecte-des-feuilles.

* Pour en savoir plus sur cette mesure, il est possible d'organiser une séance d'information en vidéoconférence avec nos spécialistes.



-30-

Source:

Jade Larochelle, coordonnatrice aux communications Gesterra 819 758-4138, poste 260 | 514 589-0401 jadelarochelle@gesterra.ca

Renseignements supplémentaires :

Charles Verville, conseiller stratégique aux communications MRC d'Arthabaska 819 758-6419, poste 3276 charles.verville@victoriaville.ca



